

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 FEVRIER 2009



Excusés : Mes TAUBIN, ROCHER, Ms GUEGNARD, AULAS, COCHARD, PIVERT, DOLBOIS, VACHER.

Etaient présents : Mes BRIERE, DENIS, RIPOCHE, HORREAU, MARTIN, Ms CHOUTEAU, BILLY, SILVESTRE, BODINEAU, RENO, MILLET, DUVEAU, DAVY, PERDRIEU, DOUGE, NORMANDIN, JOULAIN, MENARD, CLEMOT, BONNIN, SECHET, BARRE, DUGUE, THAREAU, MOUSSEAU, POURCHER, PIRON, CAMUS, LE BARS, GUIBRET.

Pouvoirs : Madame TAUBIN a donné pouvoir à Monsieur THAREAU

Sous la présidence de Michel PIRON

### Nouvelle salle de sports : choix des entreprises

Ce point de l'ordre du jour ne sera pas développé dans le compte-rendu. En effet, depuis la réunion du 26 février, le marché a été classé sans suite en raison d'une irrégularité liée au délai de consultation qui a été modifié pour les appels d'offres. Par conséquent, il a été décidé de ne pas diffuser le tableau d'attribution des lots puisque finalement aucune entreprise n'est attributaire et parce que le marché va être relancé en mars.

### Subventions aux associations

Monsieur PIRON indique que la commission finances s'est réunie le 23 février pour examiner les demandes de subventions des associations. Il ajoute que l'augmentation de subvention proposée pour les associations est de 2%. Il rappelle que la vocation de la Communauté de Communes n'est pas se substituer aux subventions des communes.

#### **Le document des subventions est joint au compte-rendu.**

Monsieur LE BARS donne lecture du tableau des subventions. Pour la subvention à l'association des Amis du Château de MARTigné-Briand d'un montant de 105 000€ votée en 2008, elle est reportée en 2009 car les travaux de mise hors d'eau du Château n'ont pas encore commencé.

Pour la subvention à l'Ecole de Musique de Brissac, il est proposé la somme de 255€ correspondant à un élève subventionné antérieurement. Les autres élèves pratiquent un instrument déjà exercé à l'EMIL.

Pour l'EMIL, la demande de subvention est de 71 000€. Monsieur POURCHER (trésorier de l'association) indique que des hausses salariales, les frais d'électricité, la réparation des instruments et les animations prévues expliquent l'augmentation de leur demande par rapport à l'année dernière. Il souligne que l'Ecole de Musique a une vocation importante de sociabilisation. Il ajoute que l'association réfléchit à une modulation des tarifs en fonction de la pratique individuelle ou collective. Elle envisage également un travail avec les 3 harmonies locales.

Monsieur THAREAU s'inquiète des différences de montant de subvention pour les associations sportives. Monsieur PIRON indique que les associations sportives bénéficient d'infrastructures importantes sur le territoire. Par contre, il indique que les 71 000€ doivent être plafonnées pour permettre à la Communauté de Communes d'avoir une vision budgétaire et de ne plus caler la subvention intercommunale sur le nombre d'élèves. Monsieur GUIBRET rappelle que les tarifs pour les parents sont élevés et que toutes les familles ne peuvent pas y accéder. Il propose de dissocier les tarifs en fonction du quotient familial.

Pour la subvention ADMR, l'association ne rayonne que sur une partie du territoire et son action ne correspond pas aux statuts de la Communauté de Communes, il est proposé de dire non.

Pour la subvention à l'association INITIALE, Madame RIPOCHE demande à ce que budget soit fourni. En effet, elle indique que si l'association fait une demande d'un certain montant, c'est qu'elle en a besoin, si elle n'obtient pas cette somme, comment fait elle ? Monsieur RENO indique que l'association doit faire face à des diminutions de subventions d'Etat. Monsieur PIRON rappelle que la Communauté de Communes a

toujours soutenu cette association, qu'elle continue à le faire dans les mêmes proportions que l'année dernière plus 2%.

### **ZI du Léard à Thouarcé : Implantation de la société CADRE et LIGHT dans l'atelier relais A:**

Monsieur PIRON indique que l'atelier relais qui restait disponible dans la zone du Léard à Thouarcé est l'atelier A d'une surface de 500m<sup>2</sup>. Il est occupé depuis le début de l'année par la société CADRE et LIGHT. Il convient de signer une convention d'occupation précaire de 23 mois avec cette entreprise spécialisée dans la distribution de cadres et de lampes pour les magasins de bricolage/décoration. Le loyer mensuel est de 2500€HT. Il ajoute qu'à l'issue de cette convention, l'entreprise pourra choisir d'acheter l'atelier relais ou passer en crédit bail de 15 ans incluant les loyers déjà versés.

### **Pôle culturel à Faye d'Anjou : Avenants**

Monsieur PIRON signale 4 avenants pour le pôle culturel selon le tableau suivant :

| Numéro d'avenant | Lot    | Entreprise  | Montant du lot et avenants précédents | Montant de l'avenant HT | Pourcentage d'évolution | Motif de l'avenant   |
|------------------|--------|-------------|---------------------------------------|-------------------------|-------------------------|--|
| Avenant 14       | Lot 11 | ETS THOMAS  | 75 932.2€                             | 2 723.91€               | -3.58%                  | Annulation de l'avenant n°2  |
| Avenant 15       | Lot 11 | ETS THOMAS  | 73 208.29€                            | 4 037.47€               | +5.51%                  | Modifications des choix des luminaires, des alimentations du grill de scène, des modifications du bureau de contrôle |
| Avenant 16       | Lot 6  | SAS LEVEQUE | 41520.12€                             | 507.39€                 | +0.98%                  | Couvertines complémentaires  |
| Avenant 17       | Lot 1  | TPPL        | 106 458.42€                           | 4 440.71€               | +4.17%                  | Remplacement d'une pompe de relevage par réseaux EU et la mise en place des signalisations de parking                |
| <b>TOTAL</b>     |        |             |                                       | <b>6261.66€HT</b>       |                         |  |

### **Portage des repas à Champ sur Layon**

Le Président indique que la commune de Champ sur Layon va mettre en place un service de portage des repas en liaison froide.

Le service fonctionnera avec la livraison de plateaux repas par une société à la cantine. Les repas seront ensuite transférés dans des glacières avec accus et thermomètres pour une livraison au domicile des personnes âgées. Monsieur BODINEAU précise que la direction des services vétérinaires a validé ce système.

La livraison interviendra également le mercredi et pendant les vacances scolaires. Les bénévoles seront indemnisés pour leur kilométrage.

L'acquisition du matériel coûte 386.55€TTC. Dans le cadre de la règle des 70% communauté de communes/30% commune, la commune de Champ sur Layon devra rembourser la somme de 98.01€ soit 30% du montant TTC déduction faite du FCTVA.

Le devis de la SAS COTODIS est le suivant :

|                        | Prix unitaire | Prix TTC total |
|------------------------|---------------|----------------|
| 15 Glacières 20 litres | 14€           | 210€           |
| 15 lots de 2 accus     | 9.82€         | 147.3€         |
| 15 thermomètres        | 1.95€         | 29.25€         |
| <b>TOTAL</b>           |               | <b>386.55€</b> |

Monsieur LE BARS propose que la Commission Sociale rencontre plusieurs sociétés de restauration susceptibles de réaliser ce type de prestations pour les communes.  
Monsieur THAREAU indique que la commune de Rablay sur Layon est en train de faire une enquête sur la restauration scolaire.

## **Zone du Léard : Présentation du principe d'aménagement**

Monsieur LE BARS présente le schéma d'aménagement de la Zone du Léard qui permettra de libérer en plusieurs phases des parcelles à la commercialisation.

L'organisation a été vue pour que le lotissement soit opérationnel en plusieurs phases :

1- Pour des besoins immédiats de terrains sachant qu'il n'y en a plus de disponible. Les parcelles 1-2-3 seront desservies par la bretelle d'accès qui a été réalisée en même temps que les derniers ateliers relais, ce qui permet à ces trois terrains d'être disponibles sans attendre. Le terrain 4 situé en bout de voirie du LEARD I est lui aussi disponible très rapidement.

2- Suite aux délais administratifs et de réalisation, la voirie principale et le carrefour sur le CD permettront de desservir les terrains 5 - 6 - 9 - 10.

3- En dernière tranche (conditionnelle) pourrait être réalisée la bretelle desservant Les terrains 7 et 8 via un agrandissement futur.

Monsieur LE BARS précise que le projet est mené en lien avec la commune de Faveraye-Machelles, puisqu'elle est concernée en partie.

L'équipe qui travaille sur le projet est composée de Monsieur GRIMAUD, architecte, de Madame DUPOIRON d'IRH pour la loi sur l'Eau et de Monsieur DURET, géomètre.

Il présente le tourne à gauche qui est envisagé sur la RD entre Valanjou et Thouarcé.

Il rappelle que ce projet a été financé à hauteur de 150 000€ par une réserve parlementaire et 274 000€ par la DDR.

L'objectif est de signer le marché de travaux en juin 2009.

## **Zone de Développement de l'Eolien**

Monsieur PIRON indique que plusieurs communes ont été interpellées par des bureaux d'études spécialisés dans la création de parcs éoliens. Les conditions pour certains sites sont réunies pour accueillir ce type d'installations. Toutefois, pour pouvoir mener plus d'investigations, une étude préalable doit être réalisée par la collectivité, il s'agit d'une zone de développement de l'éolien. Le coût de l'étude réalisée par la Communauté de Communes du Vihiersois Haut Layon est de 15 000€HT.

Monsieur GUIBRET se demande si cette étude ne pourrait pas être subventionnée par le plan climat. Monsieur PIRON propose de se rapprocher de Monsieur CANS chargé de ce dossier au SIEM. Il insiste pour que les entreprises retenues puissent justifier que les parcs éoliens préconisés ont effectivement abouti. Il demande aux élus si la réforme de la taxe professionnelle n'a pas d'incidence sur leur volonté d'installer des parcs éoliens sur leur commune.

## **Etude sur le personnel**

Monsieur PIRON signale que les membres du Bureau ont rencontré Monsieur RUTTEN, directeur de l'ENACT d'Angers, pour une présentation des conclusions de l'étude qui a été réalisée auprès des administratifs des communes, des services techniques et des maires. Il propose qu'une restitution soit réalisée avec ces mêmes personnes ainsi que les adjoints des communes fin mars. La date retenue est le 26 mars à 18h à Faye d'Anjou.

## **Rapport des commissions**

### Canal de Monsieur

Monsieur MOUSSEAU indique que la commission a réalisé un important travail ces derniers mois, notamment un travail de pédagogie auprès des nouveaux élus. Il ajoute qu'en collaboration avec le CAUE un circuit vélo/VTT a été imaginé, de même qu'un circuit voiture, 6 boucles piétonnes (Beaulieu sur Layon : Pierre Bise/Pont Barré, Bellevue, Thouarcé : Petit Bonnezeaux, Machelles, Faveraye, Aubigné sur Layon) ainsi qu'un circuit piéton ou VTT. L'objectif de ces parcours est d'évoquer les thématiques de l'histoire du Canal de Monsieur, la production des vins du Layon, le patrimoine

architectural et paysager, la nature au travers de la ZNIEFF ainsi que l'histoire et la formation du Pays d'Anjou.

Monsieur MOUSSEAU indique que l'idée de la commission est de restituer toutes ces thématiques sous la forme d'un commentaire audio qui serait diffusé sur des MP3 pour éviter la mise en place de pupitres dans la nature qui souvent vieillissent mal et ne permettent pas de faire évoluer les textes. Ce commentaire pourrait être réalisé par une personne en résidence (auteur ou journaliste). Pour poursuivre ce travail, la création d'un livre illustré sur ces thématiques pourrait être une idée de cadeau pour les couples qui se marient. Monsieur PIRON se demande pourquoi les circuits ne sont pas plus sur la rive gauche du Layon là où l'on voit le mieux les coteaux. Monsieur MOUSSEAU indique que les circuits proposés reprennent des circuits souvent déjà existants et que l'objectif n'est pas de faire circuler les piétons sur les routes départementales. Le circuit voiture emprunte effectivement la rive gauche. Monsieur PIRON indique que la méthode audio est une excellente idée mais se demande comment concrètement se déroule le retrait et le dépôt des MP3. Monsieur MOUSSEAU indique que la commission va se déplacer pour voir comment cela se déroule sur d'autres territoires. Pour ce qui est du commentaire, Monsieur PIRON préconise de faire appel à un communicant ou à un journaliste afin que le commentaire puisse être accessible au plus grand nombre.

### Social

Monsieur LE BARS rappelle que dans le cadre de l'étude sur les 0-14 ans, les rencontres territoriales se sont déroulées les 23, 24 et 25 février dont deux rencontres avec les parents et une rencontre avec les assistantes maternelles. Avec les 3 premières réunions de janvier et les entretiens réalisés auprès des élus, des gestionnaires de services et des partenaires institutionnels, cela porte à 200 le nombre de personnes rencontrées.

En ce qui concerne le prochain contrat enfance-jeunesse, la CAF interviendra lors de la prochaine commission sociale en avril.

Monsieur GUIBRET indique que le plan crèches a un objectif de création de 200 000 places et que cela coïncide tout à fait avec l'étude 0-14 ans et avec le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse fin 2009.

### Sport

Monsieur BODINEAU indique que la commission étudie les travaux de mise aux normes pour la salle de Chavagnes et que du matériel a été acheté pour la salle de sport de Thouarcé (poteaux de badminton, chariot pour les tatamis, lice en bois pour les tatamis).

## **Information du SIBL**

Monsieur PERDRIEU donne lecture du document distribué et précise que depuis l'édition de ce document une offre à 330 000€ tous frais compris a été faite pour l'acquisition du moulin de Passavant sur Layon.

## **Questions diverses**

### Piscine du Layon

Monsieur BODINEAU indique que le compresseur de la pompe à chaleur est hors service. DALKIA qui assure l'entretien technique de la piscine propose de remplacer le compresseur par un autre compresseur qui serait moins performant (interdiction d'utiliser un compresseur avec le gaz utilisé auparavant, il est aujourd'hui interdit et un autre gaz moins performant mais moins polluant le remplacerait) et entraînerait des surconsommations d'énergie ou le remplacement de la pompe à chaleur en choisissant un modèle plus performant. 10950€ seraient à la charge de DALKIA, le reste 21480€HT restants à la charge de la Communauté de Communes. Il est proposé de retenir la seconde solution et d'utiliser la provision piscine.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Après en avoir délibéré.**

**PREND ACTE** des décisions de la commission d'appel d'offres

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer les marchés avec les entreprises attributaires mentionnées ci-dessus, retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

**AUTORISE** Monsieur le Président à relancer les lots 4, 6, 7, 13 et 19 sous la forme de marché préconisée par la commission d'appel d'offres

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

**DECIDE** d'allouer pour l'année 2009 une subvention aux organismes cités ci-dessus.

**ACCORDE** une subvention de 71 000€ à l'EMIL.

**AUTORISE** le Président à signer la convention d'objectifs dont le projet est annexé à la présente délibération.

**ACCORDE** une subvention de 105 000€ à l'association des Amis du Château de Martigné Briand.

**AUTORISE** le Président à signer la convention d'objectifs dont le projet est annexé à la présente délibération.

**ACCORDE** une subvention de 30 600€ à l'association du Villages d'artistes de Rablay sur Layon.

**AUTORISE** le Président à signer la convention d'objectifs dont le projet est annexé à la présente délibération.

**ACCORDE** une subvention de 159 816.07€ au Centre Social Intercommunal et Culturel des Coteaux du Layon pour l'année 2009.

**AUTORISE** le Président à signer la convention d'objectifs dont le projet est annexé à la présente délibération.

**REFUSE** d'accorder une subvention aux associations citées ci-dessus au motif qu'elles n'ont pas d'actions intercommunales ou que leur action n'a pas de lien avec les statuts de la Communauté de Communes.

**AUTORISE** le Président à signer la convention d'occupation précaire avec la société CADRE ET LIGHT pour l'atelier A de la zone du Léard à Thouarcé à compter du 1<sup>er</sup> février 2009.

**ACCEPTÉ** les avenants suivants :

-l'avenant n°14 en moins value de l'entreprise ETS THOMAS pour un montant de 2723.81€HT pour l'annulation de l'avenant n°2.

-l'avenant n°15 en plus value de l'entreprise ETS THOMAS d'un montant de 4037.47€HT pour les modifications des choix des luminaires, des alimentations du grill de scène, des modifications du bureau de contrôle

-l'avenant n°16 en plus value de l'entreprise SAS LEVEQUE d'un montant de 507.39€HT pour les couvertines complémentaires.

-l'avenant n°17 en plus value de l'entreprise TPPL pour le remplacement d'une pompe de relevage par réseaux EU et la mise en place des signalisations de parking.

**AUTORISE** le Président à signer les avenants.

**PRECISE** que les avenants sont annexés à la présente délibération.

**ACCEPTÉ** le devis de la SAS COTODIS pour un montant de 386.55€ pour le portage des repas à Champ sur Layon.

**AUTORISE** la commune de Champ sur Layon à verser une participation de 98.01€ correspondant à 30% du montant TTC du devis après déduction du FCTVA.

**APPROUVE** le lancement d'une consultation auprès de bureaux d'études spécialisés pour la réalisation d'une Zone de Développement de l'Eolien sur le territoire intercommunal.

**APPROUVE** l'acquisition d'une pompe à chaleur à hauteur de 32 450€HT pour la piscine du Layon

**SOLLICITE** la prise en charge par DALKIA à hauteur de 10 970€HT.